

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, l'annonce du ministre m'intéresse vivement, et elle intéresse mes électeurs et d'autres gens de l'est de Toronto, que touche et préoccupe le projet d'aéroport riverain. Je l'avoue, je suis réconforté par la confirmation—car, c'en est une, sans doute—que tout projet de grand aéroport international est abandonné une fois pour toutes. Je suis heureux aussi qu'un aéroport commercial riverain n'est pas pour demain. Mes mandants et moi-même aurions préféré entendre dire qu'aucun aéroport riverain ne sera aménagé.

Mais je ferai écho à l'orateur précédent: il faut à tout prix consulter la population intéressée. Bien des gens dans ma circonscription veulent pouvoir présenter des instances. Ils veulent des consultations. Pas seulement avec des experts, voire des représentants élus, mais des consultations qui permettront à ceux dont le mode de vie est touché de comparaître, d'exposer leurs vues, et d'avoir dans une certaine mesure voix au chapitre en ce qui concerne les décisions d'importance capitale à prendre.

J'aurais préféré que le ministre se fût engagé à ne mettre en œuvre aucun programme avant d'avoir fourni au comité permanent des transports et des communications l'occasion d'entendre des témoins et de faire des recommandations. Il nous appartient également, à nous autres parlementaires, de protéger la population de la pollution par le bruit et des autres dangers qui menacent le mode de vie des Canadiens.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le point saillant de la déclaration du ministre des Transports (M. Jamieson), c'est le fait que le gouvernement fédéral est disposé à consulter les autorités provinciales, de même que les autorités municipales de Toronto et des localités avoisinantes.

Je pense que si l'on avait eu recours au même processus dans le cas de l'aéroport international de Montréal, on éprouverait actuellement moins de difficultés.

L'autre point qui m'incite à approuver la déclaration du ministre, c'est qu'il n'a pas divulgué l'endroit où cet aéroport sera construit, de manière à empêcher les spéculateurs d'exploiter la population, d'acheter, par exemple, des terrains à des prix ridicules pour ensuite les revendre 100 fois, 200 fois ou, peut-être, 1,000 fois plus cher. A ce point de vue, je crois que le ministre agit dans l'intérêt de la population de Toronto et des environs. En même temps, il confirme le fait que les autorités fédérales, communiquent avec le

gouvernement de la province d'Ontario, les maires et les municipalités. Il manifeste aussi son désir de veiller à ce que l'emplacement de l'aéroport soit choisi de façon à mieux desservir la population de la région.

• (2.30 p.m.)

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LE CHANGEMENT DU NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

M. Len Marchand (au nom de M. McBride) demande à présenter le bill n° C-213 concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Plus tard]

[Traduction]

M. McCleave: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que le député de Kamloops-Cariboo aimerait expliquer le bill qui vient d'être présenté à la Chambre. Il essayait de le faire, de toute façon.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait quelque peu irrégulier de revenir à l'étude d'un bill qui a déjà subi la première lecture et a été envoyé à un comité, mais si les députés permettent au député de l'expliquer, après coup, je lui donnerai la parole.

Des voix: D'accord.

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, le député de Lanark et Renfrew suit cette semaine des cours intensifs de français et je suis heureux de présenter ce bill en son nom. Le but de ce projet de loi est de changer le nom du district électoral de «Lanark et Renfrew» en celui de «Lanark-Renfrew-Carleton» afin de refléter plus fidèlement le fait qu'une partie importante de chacun de ces trois comtés se trouve dans la circonscription appelée actuellement Lanark et Renfrew.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (NORMES)

L'AUGMENTATION DU SALAIRE HORAIRE MINIMUM

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre du Travail) demande à présenter le bill C-214 tendant à modifier le Code canadien du travail (Normes).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)